



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

Nombre de membres

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Vote

Votants : 8

Dont procuration : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention

Date de la convocation

Date d'affichage

Le mardi 2 juin 2026

Objet

**Mise à disposition de la parcelle
communale cadastrée ZL 11**

Numéro de la délibération

060-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture le :

Le jeudi 11 juin 2026

Publication faite le :

Le jeudi 11 juin 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Gwenaëla Pacheu

Signature du Maire

Éric CASTILLE



AR Prefecture

058-215800079-20260609-0602026-DE
Reçu le 12/06/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juin à 18 heures 30. Le conseil Municipal de la commune d'ANNAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire.

Etaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Serge Havard, Thierry Bardez

Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Marc Rousselot (Pouvoir à Éric Castille)

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la résiliation de la précédente convention d'occupation portant sur la parcelle communale cadastrée ZL 11, d'une superficie de 10 475,825 m²,

Considérant la volonté de la commune de remettre cette parcelle à disposition dans le cadre d'une utilisation agricole,

Considérant qu'une procédure de publicité a été réalisée afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats potentiels,

Considérant que deux candidatures ont été reçues, à savoir :

- Monsieur Jan Bogerman
- Monsieur Ludovic Joseph

Considérant l'examen des candidatures par le conseil municipal,

Considérant que la candidature de Monsieur Ludovic Joseph a été retenue au regard des critères étudiés par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'attribuer la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée ZL 11 à Monsieur Ludovic Joseph
- De fixer le montant de la redevance annuelle à **74 euros par an**, révisable chaque année
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et convention nécessaires à cette mise à disposition

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.